

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT DE  
NARBONNE

**DOMAINE :**

Finances

**SOUS-DOMAINE :**

Décisions budgétaires

Membres en exercice : 19

Présents : 13

Procurations : 0

Votants : 13

Secrétaire de séance :

Alain CARALP

CONVOCAION EN DATE DU :  
19/01/20206

AFFICHAGE EN DATE DU :  
19/01/2026

ACTE RENDU EXECUTOIRE  
APRES DEPÔT EN SOUS  
PREFECTURE LE :

\_\_\_\_\_

ET PUBLIE OU NOTIFIE LE :

\_\_\_\_\_

N° : 2026\_01

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****Syndicat Mixte du Delta de l'Aude**

Séance du Comité syndical du 28 Janvier 2026

*L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit février, l'assemblée régulièrement convoquée au 51 Chemin de Saint Crescent 11100 NARBONNE, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Xavier BELART, Président.*

**Présents :****La Communauté d'Agglomération du « Grand Narbonne » :**

Monsieur Xavier BELART, Président, membre du Bureau, titulaire

Monsieur Jean-Marc JANSANA, membre du bureau, titulaire

Monsieur Gérard LACOMBE, membre du Bureau, titulaire

Monsieur Jean-Louis RIO, Vice-Président, membre du Bureau, titulaire

Monsieur Edouard ROCHER, membre du bureau, titulaire

**La Communauté de Communes « La Domitienne » :**

Monsieur Alain CARALP, Vice-Président, membre du Bureau, titulaire

Monsieur Bernard GUERRERE, titulaire

**La Communauté de Communes « Sud-Hérault » :**

Monsieur Olivier HENRY, membre du bureau, titulaire

**Absents suppléés :****La Communauté d'Agglomération du « Grand Narbonne » :**

Monsieur Michel JAMMES, membre du bureau titulaire représenté par Monsieur Guy CLERGUE

Madame Alexia LENOIR, membre du Bureau, titulaire, représentée par Monsieur Jean-Marie MONIE, suppléant.

Monsieur Quentin LOPEZ, titulaire représenté par Monsieur Claude LEBESSOU, suppléant

Monsieur André-Luc MONTAGNIER, membre du bureau, titulaire, représenté par Monsieur Olivier PECH

**La Communauté de Communes « Sud-Hérault » :**

Monsieur Pierre POLARD, vice-Président, membre du Bureau, titulaire représenté par Monsieur Jacques MAURAND

**Objet : Vote du débat d'orientation budgétaire sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire**

Monsieur le Président rappelle que la loi du 6 février 1992 impose la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) aux communes et plus généralement aux collectivités comptant 3500 habitants et plus (L.2312-1 du CGCT) avant le budget primitif. Il précise que les syndicats mixtes fermés appliquent ces règles par renvoi de l'article L.5711-1 du CGCT à l'article L.5211.36.

Monsieur le Président informe également que la loi « NOTRe » impose que ce débat s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB).

Monsieur le Président indique enfin que le ROB 2026 a été envoyé à tous les délégués du syndicat. Puis, il engage le débat d'orientation budgétaire (DOB) en s'appuyant sur le contenu du rapport (ROB) qui comprend pour mémoire :

- **des éléments de structuration** (le périmètre d'intervention du syndicat, son objet statutaire, la contribution financière des membres l'adhésion au SMMAR...);
- **une présentation des engagements pluriannuels** énumérant les actions prévues dans le PPGBV et le PAPI ;
- **des informations sur les actions du SMDA**
- **le programme pluriannuel d'investissement ;**
- **les solutions de financement pluriannuelles des dépenses ;**
- **les orientations budgétaires pour 2025** tant en fonctionnement qu'en investissement, en dépenses et en recettes ;
- **la gestion des emprunts et de la dette ;**
- des éléments sur **la stratégie financière**
- un point sur **l'effectif de la structure ;**

Monsieur le Président invite ensuite l'assemblée à débattre sur les orientations budgétaires 2026.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré procède au vote :

Pour :                    6 885.11 voix  
Contre :                    0 voix  
Abstention :                    0 voix

## LE COMITE SYNDICAL

### A L'UNANIMITE

- **VALIDE** le contenu du Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 ainsi présenté en séance par Monsieur le Président.
- **DONNE** acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2026 à Monsieur le Président comme en disposent les articles du CGCT.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Au registre ont signé les membres présents.*

*La convocation du Comité Syndical et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.*

A Narbonne, le 28 Janvier 2026

**Le Président,  
Xavier BELART**

